



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 14 janvier 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatorze janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - PECH (Suppléant) - SARRAN - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2014/02**

**Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour les services techniques**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le véhicule utilitaire des services techniques immatriculé 7226 SK 81 a été accidenté. L'expert mandaté par l'assurance a déclaré que le véhicule n'était plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité. L'assurance AXA rachète ce véhicule pour destruction sur la base de sa valeur avant le sinistre.

Afin de remplacer ce véhicule, Monsieur le Président précise que les membres de la Commission « Parc et matériel » se sont réunis pour étudier plusieurs possibilités. Ils proposent l'acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo d'occasion (année 2005 – 160.000 km avec un moteur de 5.000 km) pour un prix de 3.600 € net au Garage Peugeot BARTHE, Route de Réalmont, 81440 Lautrec.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo d'occasion (année 2005 - 160.000 km avec un moteur de 5.000 km) pour un prix de 3.600 € net au Garage Peugeot BARTHE, Route de Réalmont, 81440 Lautrec,
- décide l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2014 compte 21571,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 16 janvier 2014.

Raymond GARDELLE